

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 6 juillet 1847](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 6 juillet 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Bouchez \[Le Cateau\]](#) est cité(e) dans cette lettre

[Deslauriers](#) est cité(e) dans cette lettre

[Lecoinge, Jules](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[6 juillet 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin explique à Oudin-Leclère qu'il a reçu de Deslauriers le jour même de l'expertise une lettre lui indiquant que Lecoinge ne pouvait être présent, et que Bouchez n'en ayant pas été informé est venu à Guise, qu'il a dit avoir prêté serment et qu'il ne pourrait être disponible

avant le 15 juillet 1847 ; Godin ajoute qu'il doit se rendre à Laon et verra Deslauriers à cette occasion.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Bouchez \[Le Cateau\] \[monsieur\]](#)
- [Deslauriers \[monsieur\]](#)
- [Lecoite, Jules](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Laon \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBouchez [Le Cateau]

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieRéside au Cateau-Cambrésis (Nord) au milieu du XIXe siècle. Il est nommé expert en 1847 par le tribunal de Vervins dans un procès en contrefaçon intenté par Godin contre Degon. Un « Boucher », fondateur en cuivre et en fonte au Cateau-Cambrésis, est mentionné par l'*Annuaire* de Firmin-Didot à la même époque.

NomDeslauriers

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéIngénieur

BiographieIngénieur civil et directeur de l'usine de gaz de Laon (Aisne) en 1847.

NomLecoite, Jules

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieIngénieur mécanicien à Saint-Quentin (Aisne) au XIXe siècle, inventeur de pompes et presses hydrauliques et de matériel agricole pour les huileries et sucreries.

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885)

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en

1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (77)

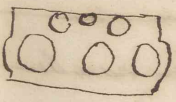
Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1444



et 5 francs pour elle qui les ont ~~surventurés~~ sur le dessus
 comme au lieu de ~~autres~~ sous lesquelles la flamme vient en sortant de
 si ce sceu de la présente nous me transmettez une
 commande pour que l'expédition sous en soit faite
 immédiatement est-à-dire avant l'arrivée du dronage
 de la navigation je vous accorderais 4% de remise
 en faveur du payement fait dans le mois de livraison
 ou payable fin octobre prochain sous 2% de remise
~~je me chargerais de la correspondance de paris par eau~~
 à raison de 20 les mille Piloy et par terre
 pour le moment à ~~peu~~ je tout frais d'emballage
 en a ma charge

je suis dans l'esper de recevoir vos ordres et vous
 prie M de venir me

royon
 6 juillet

Monsieur Péprière

voire lettre datée de 3 courant s'ent de me pensive
 vous semblez avoir oublié que vos conditions premières
 avaient été prises avec mon frère ^{étaient} de vous expédier
 4 vis incises et un poib optique servant à la
 somme de fr 439 payable fin juillet avec escompte
 de 3% plus 5 francs en faveur d'une quie ~~point~~
^{qui arrive par le}
~~pour être en magasin laquelle je n'ai mise aucune~~
 autre condition ^{si non de lui en 2 francs sur le poib optique et la}
^{répétition étant faite au tarif} de vous payable dans vos changements
 de condition je vous prie de m'en donner avis
 et je considèrerai ~~notamment~~ comme non avenue

agréé

royon
 6 juillet

Monsieur ouedin

le jour indiqué pour l'expédition j'ai reçu de M Distancin
 une lettre par laquelle il me priait que M Lévante
 ne pousait se rendre à quise M Prouchez n'ayant
 pas été prevenu de cet incident est venu ^{à quise} et a déclaré qu'il
 n'a dit rien de rien aucun jour n'est fixé pour leur
 réunion M Prouchez ne sera pas disponible avant le 15
 je vais à laon cette semaine pour apprene je s'ent
 Monsieur Distancin qui lui de son coté ma veut qu'il soit
 toujours prêt
 Agréé
 M mes salutations